

SURVEILLANCE AGENT DE SÉCURITÉ QUALIFIÉ

➤ En quoi consiste ce métier ?

Il assure la protection des biens meubles et immeubles ainsi que celle des personnes physiques ou morales liées directement ou indirectement à la sécurité des biens.

Il exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité, son employeur.

L'Agent de Sécurité Qualifié peut être placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique direct de l'encadrement de sa société ou de son agence de rattachement (Responsable d'exploitation, Chef de secteur, Adjoint d'exploitation, etc.) ou par délégation le cas échéant (notamment Chef d'équipe, Chef de Poste, Chef de Site, etc.).

➤ Des missions variées et toujours dans l'action !

- Il assure des missions d'accueil et de contrôle d'accès ;
- Il veille à surveillance générale du site, à la sécurité technique et incendie (de base) ;
- Il intervient pour porter secours et assistance aux personnes et donne l'alerte en cas d'accident ou d'événement exceptionnel.



Thierry,
Agent de sécurité
qualifié

« Ce que j'aime par dessus tout dans mon métier c'est d'être toujours dans l'action. Quand j'effectue mes rondes, la vigilance est constante. Chaque jour est différent. Aujourd'hui, j'aimerais évoluer pour avoir plus de responsabilités et c'est possible grâce à la formation professionnelle. »



Les conditions de recrutement

Il faut justifier d'une certification d'aptitude professionnelle préalable (CQP APS), être majeur, avoir un casier judiciaire vierge et être en possession d'une carte professionnelle.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée

➤ Des formations accessibles à tous

Différents niveaux d'études sont possibles pour exercer ce métier. Les CAP (ou équivalent), Mentions complémentaires ou Bacs pros représentent les diplômes de base. Avec un bac + 3 ou un bac + 5, on occupe directement un poste d'encadrement.

L'ensemble des formations initiales de l'ensemble des métiers de la sécurité privée comportent un tronc commun de 41 heures. Il permet d'acquérir des connaissances liées à l'environnement juridique de la sécurité privée (le livre VI du code de la sécurité intérieure, le code pénal, le respect des libertés publiques, la déontologie professionnelle), mais également aux comportements et actions que tous les agents de sécurité privée doivent maîtriser de manière uniforme (les premiers secours, les situations conflictuelles, la transmission des informations).



Aurélie,
Agent de sécurité
qualifié

« Je suis très fière d'être une femme agent de sécurité. Le métier se féminise et j'espère que nous allons être de plus en plus nombreuses dans les années à venir. Nous avons beaucoup de qualité qui sont extrêmement recherchées aujourd'hui par les entreprises de sécurité privée. Mesdames, osez ! Vous avez aussi votre rôle à jouer. »



11 032
entreprises



près de
175 000
salariés



près de
6 000
créations
d'emplois par an



6 000
CDI par an

➤ La sécurité privée, un secteur qui compte !

La sécurité privée a conscience du rôle qui est le sien au service de la collectivité. Depuis le 12 juillet 1983, il est de notoriété publique dans notre société que la sécurité privée concourt à la sécurité générale. Grandes surfaces, centre commerciaux, entreprises, événements festifs et culturels, aéroports ... les entreprises de sécurité privée interviennent au quotidien pour apporter leurs expertises et contribuer, aux côtés des forces publiques, à la sécurité des citoyens.

Depuis des années, la sécurité privée a engagé sa mutation. Sous le contrôle de l'État, la volonté de se professionnaliser et de se moraliser l'a conduite à des évolutions remarquables.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée